

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 02/02/2011 - 17:30

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par : la directive 2004/18/CE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : SA des Chalets, à l'attention de M. ROBBANA Imed, Service DIP 29 boulevard Koenigs - BP 23148, F - 31027 Toulouse cedex, Tél : +33 0562132575, Email : sgellato@groupepedeschalets.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : SA HLM DES CHALETS, , à l'attention de Mlle BARI M'Birika, 29 Bd G. Koenigs, Service DIP, BP 23148, F - 31027 Toulouse cedex, Tél : +33 0567680058, Email : mbari@groupepedeschalets.com, Fax : +33 0562132597

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : SA HLM DES CHALETS, Il n'y a pas de documents complémentaires, tout est dans l'annonce, seules les candidatures retenues recevront un dossier complet., F - 31027 Toulouse cedex

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : SA HLM DES CHALETS, Contact : A l'attention de M. ROBBANA Mentionner sur l'enveloppe : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un programme de logements locatifs et d'accession à la propriété (dont une coopérative en SCI APP), des locaux d'activités et des parkings., 29 Bd G. Koenigs, F - 31027 Toulouse Cédex

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité ou activité(s) principale(s) : Autre : HLM logement social.

I.3) Activité ou activité(s) principale(s) de l'entité contractante

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours / projet par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un programme de logements locatifs et d'accession à la propriété (dont une coopérative en SCI APP), des locaux d'activités et des parkings.

II.1.2) Description succincte : Lieu : Rue Maurois Secteur Bellefontaine Petit Bois à Toulouse
Maîtrise d'oeuvre pour les études et la réalisation d'un programme de 48 logements locatifs et de 47 logements en accession à la propriété : dont 30 logements en coopérative d'Accession Progressive à la Propriété (SCI APP).

Les bâtiments de logements comprendront en RdC des locaux associatifs, des locaux de services (professions libérales) et des places de parking souterrain.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 45000000

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET

TECHNIQUE

III.1) Critères de sélection des participants : L'équipe désignée attributaire du marché de Maîtrise d'oeuvre se verra confier, au sens de l'article 15-1 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et de son arrêté d'application du 21 décembre 1993, une mission de base sans étude d'exécution pour les ouvrages de bâtiment.

L'équipe sera un groupement de prestataires conjoints avec solidarité du mandataire qui sera l'architecte (ou le cabinet d'architecture).

Elle doit être pluridisciplinaire et composée obligatoirement

- d'un ou plusieurs architectes inscrits à l'ordre français des architectes ou diplômés ou qualifiés architectes étrangers remplissant les conditions pour l'exercice de la profession d'architecte en France

- d'un ou plusieurs bureaux d'études techniques, avec au minimum un BET thermicien et un BET économiste de la construction

- d'au moins un membre ayant des références en ERP, en locaux de bureaux et en locaux commerciaux et les normes afférentes

L'équipe devra justifier de compétences en Haute Qualité Environnementale (démarche de certification Habitat & Environnement imposée pour l'opération) avec un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

L'équipe devra prendre la mesure de la particularité du projet coopératif en SCI APP, soit d'un programme qui s'établit avec les futurs accédants coopérants et, avec l'appui d'une AMO spécialisée, du travail de mise au point participatif qui devra en découler.

Le dossier demandé est détaillé au IV.4

III.2) La participation est réservée à une profession particulière :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de concours : Ouvert

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.3) Critères d'évaluation des projets : Les candidats retenus pour la remise d'une esquisse seront sélectionnés sur la composition de l'équipe pluridisciplinaire, les références professionnelles de chaque membre dans le domaine d'activité faisant l'objet du concours. Les moyens proposés pour l'étude et la réalisation du projet.

Le jury sélectionnera trois équipes sur compétences et références dans des projets similaires, qui remettront un dossier contenant des pièces écrites et graphiques.

La sélection après remise de l'esquisse des 3 candidats retenus portera sur :

Qualité architecturale, stratégie pour la partie coopérative et insertion dans les site (30 points) -

qualités environnementales et performances énergétiques (15 points) - coût prévisionnel des travaux (45 points) - honoraires de l'équipe (10 points).

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 24/03/2011 à 15 h 00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : 26/04/2011

IV.4.5) Langue(s) dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : Français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Une ou des prime(s) sera / seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Une prime de 10 000 euro(s) sera attribuée pour les prestations sur esquisse. Elle constituera une avance sur honoraires pour le groupement titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre. En cas de prestations jugées incomplètes, insuffisantes ou non conformes au règlement du concours, le jury pourra proposer de minorer cette indemnité pour chaque concurrent.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours : Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité

adjudicatrice : Non.

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Ce concours s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds

communautaires : Non.

VI.2) Autres informations : Renseignements d'ordre administratif

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats : chaque dossier de candidature devra comporter, obligatoirement et dans la présentation demandée les pièces suivantes :

- Pièce 1 : lettre de candidature de l'équipe, détaillant sa composition, avec indication du mandataire et habilitation de celui-ci par ses co-traitants (modèle DC4 du Ministère de l'Economie et des Finances).

- Pièce 2 : Note précisant pour chacun des membres de l'équipe : le nom, la raison sociale, l'adresse, les qualifications professionnelles avec certificats et numéro d'inscription à l'ordre des architectes suivant les cas.

- Pièce 3 : Liste des références professionnelles pour chacun des membres de l'équipe, notamment dans le domaine d'activité faisant l'objet du présent concours (Equipement public social, logement sociaux en habitat collectif, logements en accession à la propriété en habitat collectif, commerces) avec extrait des références récentes (moins de 3 ans) et recueil de photographies pour 5 opérations récentes (2 à 5 photos par opérations). Ce recueil sera en 3 exemplaires papier et 1 sous CD-ROM non réinscriptible.

Chaque référence devra obligatoirement indiquer l'année, le Maître d'Ouvrage et la taille de l'opération (coût, surface construite ou capacité d'accueil), et la mission par le Maître d'oeuvre.

- Pièce 4 : Déclaration du candidat établie par chacun des membres de l'équipe sur formulaire réglementaire DC5, accompagnée de toutes les pièces à joindre (notamment attestations sociales et fiscales) attestant que les prestataires sont à jour de leurs règlements et cotisations au 31 décembre 2009 (attestation sur l'honneur) . Pour les candidats étrangers, fournir en sus pour chaque membre de l'équipe concerné le certificat, délivré par l'autorité compétente de l'Etat membre où il est établi, selon lequel le prestataire est en règle au 31 décembre 2009 avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de Sécurité Sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (déclaration sur l'honneur).

- Pièce 5 : Le cas échéant, si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- Pièce 6 : Attestation du candidat certifiant qu'il n'a pas fait, au cours des 5 dernières années, l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail (à fournir par chaque membre de l'équipe)

- Pièce 7 : Note précisant les moyens et l'organisation de l'équipe candidate : curriculum vitae des intervenants, qualifications, moyens matériels, informatiques, etc...

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31 000 TOULOUSE -

Tel : 05.62.73.57.57 - Fax : 05.6273.57.40 - Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis : 02 février 2011

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **424355**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 31 - Haute-Garonne

Classification CPF : 45

JOUE Publication intégrale

LA DEPECHE

Le Moniteur (Hebdomadaire Presse) Publication intégrale

Rubrique : Etudes, maîtrises d'oeuvre, contrôle

Département : 31 - Haute-Garonne

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

SA des Chalets

SA des Chalets Service DIP 29 boulevard de Koenig BP 23148

31027 - Toulouse cedex

Adresse d'expédition :

-